

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Band: 8 (1920)
Heft: 5

Artikel: Un versificateur fribourgeois du XVI^me siècle : Jehan Fornerod
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN VERSIFICATEUR FRIBOURGEOIS DU XVI^{me} SIÈCLE JEHAN FORNEROD

par PAUL AEBISCHER.

Dans le Fribourg de la première moitié du XVI^e siècle, dans ce Fribourg que le médecin-alchimiste Cornélius Agrippa, mécontent et aigri, qualifiait d'«omnia scientiae cultu desertum ac destitutum»¹, bien qu'il y eût laissé des amis très chers et des admirateurs fervents ; dans ce Fribourg qui s'alémanisait de plus en plus, qui germanisait les noms de ses vieilles familles, qui introduisait le dialecte alémanique dans ses écoles, ses églises, ses tribunaux ; dans ce Fribourg que l'on se représente trop facilement comme plongé dans l'ignorance, mais qui n'en comptait pas moins des intellectuels comme Pierre Falck, Conrad Tornare, des écrivains comme Louis Sernet et Jean Lenz, il semble qu'il y ait eu, à côté de ce mouvement littéraire qui se servait de la langue des autres Confédérés, des lettrés à qui la langue française, détrônée en 1481, restait néanmoins familière : — Fribourg, alors aussi, était à la limite de deux mondes, de deux langues.

Un témoin de cet état de choses, en effet, c'est avant tout le notaire Pierre Arsent, auteur d'une traduction en vers français des distiques moraux de Cato Dionysius ; mais probablement n'était-il pas seul, probablement qu'autour de lui se réunissaient d'autres amis du parler français qui, à l'occasion, s'essayaient à écrire des

¹ Cf. Archives de la Société d'histoire, t. II, p. 153.

vers en prenant pour modèle — est-ce dire qu'ils y réussissaient? — ceux de Clément Marot ou de Charles d'Orléans.

Le notaire Jehan Fornerod, originaire de la Basse-Broye, de Domdidier probablement, était de ceux-là. Tandis que d'autres parmi ses confrères inscrivaient en marge de leurs registres des notes sur les faits marquants de l'époque, lui, il y laissait ses comptes de ménage, il y mentionnait les petits événements familiaux, avec aussi, de temps en temps, quelques mélancoliques remarques telles que celle-ci : « Que ce ¹ la vie de ce monde. ne plus ne moen que ung pellerin qui vat ou vien az saint Jacques. »² — Et c'est dans un de ses registres aussi que, le 5 octobre 1535, il écrivit, signa et data la pièce de vers suivante :

En doleur et ³ tristesse
Languyray je tous jours
Ce est pour ma maystresse
Ma dame par amour.

Longtemps je lay aymee
Jamais ne loblieray
parle en qui qui veullie
Tousiours la serviray

Vous prent ilz meruelle ⁴
Se je lay tant aymee
Car par elle ⁵
Du bien mest donne

Se elle estoyt engagee
Je la voudray rachepter
Selle nestoyt contente[e]
Je laouldray contente ⁶

¹ Qu'est-ce que.

² Arch. cant., Registre notar. n° 122, fol. 198 verso.

³ Ecrit d'abord « en », avec *t* écrit par dessus le *n* ensuite.

⁴ Faut-il vous étonner.

⁵ Reste de la ligne en blanc dans le manuscrit.

⁶ Contenter.

Se tous les biens du monde
 Estoyent tous ¹ assemble
 Et que ilz heust ung homme
 qui les seuses nombre ²

Vous veuil bien dire belle
 que les miens le sont plus grant.
 pour tant ma douce amye
 Confise vous atant ³

Ce n'est pas là, certes, un modèle du genre : les rimes ne sont pas toujours excellentes — quelquefois même elles font totalement défaut ; — de temps à autre il y a un pied de trop ou de pas assez : mais il y a néanmoins dans ces quelques vers un accent de sincérité et de naïveté confiante et malicieuse qui retient l'attention.

Sincérité : il est permis, en effet, de ne pas voir dans cette pièce un simple exercice de rhétorique sur un lieu commun à tous les poètes et à tous les versificateurs du temps, et de croire au contraire que la maîtresse à laquelle Jehan Fornerod adressait ses vers existait réellement. — Curieux caractère, à la vérité, que ce notaire bel esprit. Deux ans avant d'écrire ces strophes, le 15 décembre 1533, il avait été reçu notaire juré par Antoine Krummenstoll, alors chancelier ⁴. Le 17 mars 1555 — sans doute était-il déjà d'un certain âge alors — il se fiança avec Elisbet Steff, de Gessenay, qu'il épousa le dimanche 12 mai 1555, en l'église de saint Nicolas⁵. Mais avant de convoler en justes noces, il semble avoir eu une jeunesse très orageuse. — En date du 15 février 1541, il notait le fait suivant : « ...Jony ma servente enfanta ung fil... nomme anthoen ne et furent ses parrin anthœne Gaudion et peterman Cornet b[ourgeois de] f[ribourg] et commere damme elisbet pavilliard femme de yonker stoffel pavilliard Et ladite Jony rendict lespirit adieu le septiesme jour du mois de mars 1541 et fust ensevelie au

¹ Ce mot a été ajouté par la suite au-dessus de la ligne.

² Qui les eût évalués.

³ « Confessez-vous là-dessus » : sans doute Fornerod avait-il des reproches à lui faire.

⁴ AC, Reg. notar. n° 123, fol. 6 verso ; Cf. Manual n° 51, p. 101.

⁵ AC., Reg. notar. n° 124, fol. 12 a.

cletroz¹ de saint francey...²»; le jeudi 27 avril 1542, nouvelle note : « ..Francoise favre du chastel daex az enfante ungz filz nomme peter... et furent ses parrin Jacob foeguilly filz de feu sgr nyclus foeguille et peter ruliard et fust marenne ysabel strouzach et le sambedy suyvant fust pourte ledict enfan az leschielles pour nourrir chye pierre de la riaz pour le pris de seses libr. monn. de fribourg ungz fular az la femme et ungz droblet³ de boqueran⁴. » ; le lundi 10 septembre 1543, troisième note : « ladicte francoysa favre infanta ungz filz az sept heoures apres my jor nomme ambrosy et furent ses parrens discret petermann zimmerman⁵ griscriber et peterman bergoz... et fust marenne katherine relaissee de feu hanns de lor... »⁶. Le 4 mai 1552, dernière note enfin : « ... pernon chabarod de Chebre ma done une fillie nommee barbly et fust portee baptizer sus les fons de saint nycollas et fust son parren girard du coster et furent marreines barbly bergoz et margret chassot...⁷ » — Et dans un autre registre, il mentionne le fils de sa servante et les deux enfants de Françoise Favre de la manière suivante :

Anthonius fornero
Ambrosius fornero
Peterman fornero⁸

Ce n'est pas tout. A la fin de son premier registre, qui renferme des actes passés entre 1535 et 1540 environ — c'est-à-dire qu'il est antérieur à la naissance du fils de Jenon — il indique dans ses comptes l'argent que sa maîtresse lui doit : c'est ainsi qu'elle lui est redevable de 30 livres parce qu'il lui a gardé son fils pendant une année ; elle s'était en outre portée caution pour celui que Fornerod appelle naïvement « son aultre mary », Pallanchiz, qui devait une somme de 20 livres à notre poète⁹.

¹ Cloître des Cordeliers.

² AC., Reg. notar, n° 123, fol. 6 verso.

³ Vêtement doublé, en « boqueran » (étoffe fabriquée primitivement à Boukhara, plus fine que le bougran actuel).

⁴ AC. Reg. notar n° 123, fol. 1 verso.

⁵ Successeur de Peter von Clery comme Gerichtsschryber en 1536 ; il prit la fuite le 8 ou le 10 juin 1546, et fut remplacé par Antoni Alex.

⁶ AC. Reg. notar, n° 123, fol. 1 verso.

⁷ AC., Reg. not. n° 124, couverture de la fin du registre.

⁸ AC. Reg. not. n° 122, fol. 198 verso.

⁹ AC. Reg. notar n° 123, fol. 53.

Après une vie peu édifiante — au milieu de ses folies, il semble cependant que Jehan Fornerod se soit rendu compte de sa misère, car dans ses registres on voit bien souvent la phrase : « Domine non sum dignus intrare in domum tuam », qui est comme la preuve de son remords — il s'en alla, lui aussi ; il est encore mentionné en 1555 — l'année de son mariage — dans le *Rôle d'impôt pour la Gruyère* : il fut taxé pour 6 écus bons¹ ; le jeudi 10 février 1558, il ne vivait plus, car on rendit compte à Messieurs du Conseil d'un « Geldtag » qui avait eu lieu trois jours auparavant, dans lequel les héritiers de « hans Fornero der schriber » s'étaient partagés ses biens².

¹ AC. Rôle d'impôt pour la Gruyère, p. 104.

² AC. Ratherkanntnussbuch n° 9, fol. 11 verso.